

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE  
DE  
LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

*par*

**MARTINE MATHIEU**

*Citoyenne de Lachenaie*

*Présenté au*

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT  
(BAPE)**

**MARS 2003**

## **Introduction**

J'aimerais avant de commencer, remercier le BAPE de donner la parole aux citoyens. Le point de vue donné dans ce document est personnel même si plusieurs semblent le partager. J'ai remarqué lors des dernières audiences de janvier 2003, le faible nombre de citoyens de Lachenaie. On doit se rappeler qu'il y a déjà eu une commission en 1995 et que les gens ont mis beaucoup d'énergie et qu'ils ont été déçu des résultats découlant des décisions prises. On peut y voir un défaitisme et une certaine résignation devant quelques choses qu'on ne peut changer!

Je dois signaler que c'est la première fois que j'assiste à des audiences relativement au projet de BFI, ce qui ne signifie pas toutefois que j'étais en accord avec le projet par le passé. Si je suis présente cette fois aux audiences c'est parce que je suis citoyenne de Lachenaie et que les odeurs, les goélands et le projet me dérangent à plusieurs niveaux. Je relèverai certains points apportés par le promoteur dans son étude d'agrandissement du site de Lachenaie dans le secteur Nord et vous ferai part de mes points de vue.

-

## **Bref rappel historique,**

### Construction de l'autoroute 640

La construction de l'autoroute 640 a entraîné l'expropriation, de plusieurs terrains scindant ainsi les lots de plusieurs propriétaires. Par la suite, plusieurs se sont départis de leur lots ou de la portion nord des lots parce que l'accès était devenu plus difficile. Certains de ces lots ont été acquis pour en faire un dépotoir. Le dépotoir a débuté à ce moment, soit en 1968. À cette époque, les régions urbaines s'agrandissent. Le site d'enfouissement correspondait au volume des déchets de l'époque. La réalité d'aujourd'hui est tout autre. La quantité de déchets au site de BFI couvre une région beaucoup plus grande que la simple région de Lanaudière. Il est très difficile de concevoir un méga-projet comme le présente le promoteur dans une région sans tenir compte de l'accroissement urbain des différentes municipalités concernées(Terrebonne, Repentigny, Mascouche) par sa juxtaposition géographique au site de BFI, expliquant ainsi l'intérêt que plusieurs citoyens y portent.

## **Projet d'agrandissement sanitaire du site de Lachenaie (secteur nord)**

### 1.3.2 BFI Usine de triage Lachenaie Itée

- Dans le document du promoteur, on parle de " matières résiduelles internationales de résidus solides". Qu'est-ce qu'on entend par " internationales" ? Est-ce que cela signifie qu'il y a des matières qui proviennent de l'extérieur du Québec, du Canada?

Lors des audiences publiques de janvier 2003, M.Viau de BFI a affirmé n'avoir aucun déchet provenant de l'extérieur du Québec? Il semble y avoir contradiction dans le propos de BFI si nous nous réfèrons au document du promoteur. On peut se demande si BFI voulait vraiment répondre à la question.

- “Lorsque le plafond annuel fixé dans le décret de décembre 1995 n’est pas atteint soit 970 000 tonnes, BFI peut recevoir des matières résiduelles d’autres territoires ”

Pourquoi le MENV a permis d’agrandir le territoire jusqu’à la Montérégie(15 MRC) ? Par ce décret, il semble évident que BFI allait remplir au maximum son site annuellement et ainsi raccourcir la durée de vie du site. La figure1.3 montre l’augmentation des matières résiduelles produite par la venue des déchets provenant de la Montérégie dû au décret de 1995.

J’ai beaucoup de difficulté à comprendre que BFI demande un décret d’urgence au sous-ministre pour mars 2003 pour l’expansion verticale à l’Est. Ce qui signifie que malgré l’adoption des termes en 1995 on peut à tout moment demander un décret permettant ainsi de poursuivre l’expansion du site dans la forme souhaitée par le promoteur BFI.

### Section 1.5.3 Justification du site retenu

- “ ..un agrandissement offre l’avantage de rentabiliser l’utilisation des infrastructures en place...”
- “Mentionnons que la MRC a modifié l’affectation du secteur nord de la propriété de BFI afin d’y permettre les activités d’enfouissement. L’ancienne affectation rurale et ne permettait pas les activités d’enfouissement .”

Le fait que le site est très accessible par les autoroutes joue en faveur du promoteur et non pas envers les citoyens qui aimeraient que les décisions soient basées sur des considérations environnementales et non uniquement économiques!

### Section 1.5.4 Solutions de rechange au projet et conséquences de son report

- “ La fermeture du lieu d’enfouissement de Lachenaie compromettrait l’expansion de la centrale électrique ”

L’agrandissement du site augmentera nécessairement la quantité de biogaz émis. On est obligé de croire que la compagnie récupère ces gaz!

BFI Canada est coté en bourse depuis 2002, il apparaît évident que celle-ci à fait des études de faisabilité avant de se lancer en bourse. BFI avait besoin de capitaux pour répondre à ces besoins d’infrastructure d’expansion. BFI aura gain de cause dans le maintien de son site car elle met le MENV devant le fait de sa pleine capacité en mars 2003 comme elle semblait le prédire dans son étude de1995. BFI sait pertinemment qu’elle n’aura pas l’accord jusqu’en 2025, mais elle demande 2025 pour être certaine d’obtenir un délai d’au moins 5 ans. Le MENV s’appuiera sur les recommandations de la CMM qui demande une autorisation pour ne pas fermer le dépotoir. La raison principale, advenant la fermeture du site BFI est que les autres sites seraient dans l’obligation de recevoir les déchets et ainsi

diminuer leurs propres durée de vie des sites d'enfouissement. Nous sommes donc pris dans un engrenage. Le MENV devra non pas regarder uniquement l'agrandissement du dépotoir de Lachenaie mais l'ensemble des dépotoirs (Ste-Sophie, Lachute, St-Nicéphore, Ste-Geneviève, etc.) et prendre un virage drastique dans la gestion des déchets pour obtenir un résultat valable pour la société québécoise.

#### Section 2.3.3.1 L'aménagement du site

Dans la description de l'aménagement du site, on ne mentionne pas la composition de l'argile qui assure l'imperméabilité du site. Il existe plusieurs types d'argile et ceux-ci font varier le taux d'imperméabilité. Je crois qu'une simple phrase aurait pu expliquer la nature du risque aux néophytes. Est-ce un argile imperméable à 100% ou moins? Est-ce que BFI a tenu compte des mouvements sismiques parfois observés dans la région, même si ces derniers ne sont pas de grandes amplitudes?

#### Section 3.2.7 et 3.2.8 Qualité de l'air ambiant et ambiance sonore

Les mesures mises en place semblent avoir été faites à l'extérieur du site jusqu'à maintenant. Si nous comprenons bien, le nez électronique mentionné par BFI devrait corriger ce problème.

La qualité de l'air ne s'est pas véritablement améliorée. Le promoteur mentionne que les odeurs peuvent provenir d'autres sources. J'habite la région depuis toujours et mes parents y sont nés. Les odeurs que nous sentons généralement (fermentation) ne sont pas reliées aux raffineries, ni aux pesticides, ni aux activités agricoles. Certes, les odeurs ne sont pas continues mais assez importantes pour déranger et arrêter certaines activités (repas à l'extérieur, fermeture des fenêtres et d'échangeur d'air). Il est évident que nous sommes moins incommodés en hiver, mais la senteur existe tout de même. Ce problème des odeurs pourrait entraîner la dévaluation de nos propriétés.

La fumée blanche que j'ai vu le 26 février à 7H40 A.M. de chez moi était de quelle origine?

Est-ce que le nombre d'employés est le même après 16H00? Les odeurs sont souvent plus fortes en soirée.

Le nombre de plaintes mentionné lors des audiences ne reflète pas toute la réalité. Tous les individus incommodés ne téléphonent pas à BFI, à leur MRC ou MENV. Je ne l'avais moi-même jamais fait jusqu'à maintenant.

Dans l'étude du promoteur, au niveau du bruit et transport, il semble ne pas y avoir de prise de mesure dans le secteur où les camions quittent la 640 pour prendre la montée Dumais et la route des Arpents. Pourtant, il y a une école secondaire des Rives ainsi qu'un Parc où il a des activités sportives (jeunes enfants) jour/soir. Le nombre important de camions circulant augmentent considérablement le taux de gaz carbonique ainsi que le bruit à proximité de ces lieux où plusieurs jeunes ont leurs activités.

## **Section 4 et 5 du promoteur : Evaluation des impacts**

Dans la section santé, plusieurs volets ne semblent pas couverts.

### **Section 4.2.2.8 Présence d'espèces fauniques indésirables**

Il y a une forte progression du nombre de goélands à bec cerclé, de goélands argentés et de goélands marins qui sont nettement supérieurs à ce que M.Brousseau a signalé en période hivernale. J'ai moi-même observé un nombre supérieur de goélands marins à la jonction de la rivière des Milles-Iles et de la rivière des Prairies en décembre 2002. L'île Laurier, mentionnée dans l'étude du promoteur n'explique pas à elle seule l'augmentation du nombre de goélands. Le site BFI est sans contredit une source importante de nourriture pour ces derniers. Il est connu que ces derniers sont de très bons vecteurs de pathogènes (bactéries, virus, champignons) via leurs fientes.

Les corneilles sont aussi observées au site BFI. Les corneilles sont un des vecteurs du virus du Nil qui est en croissance au Québec. Est-ce que l'agrandissement du site augmentera la population de corneilles favorisant ainsi la probabilité d'être exposé au virus du Nil ? Quel est l'effet de l'augmentation de la population des goélands et de leurs fientes sur l'écosystème fluviale ? Les goélands se nourrissent également de lombrics sur les terres avoisinantes ; les lombrics sont utiles à une bonne santé des sols. Lorsque BFI utilise les méthodes pour éloigner les goélands, ceux-ci se dirigent vers la rivière des Milles-Iles et/ou les terrains où nous demeurons et nous devons à notre tour les effaroucher.

## **Section 5 Santé humaine**

Mon expertise dans le domaine de la santé depuis 18 ans m'amène à poser certaines questions.

La complexité du problème environnementale est difficile à mesurer. Toutefois, ce n'est pas parce que cet aspect est difficile à mesurer qu'il faut nécessairement l'écarter de l'étude. Il y a très peu de données du côté des effets de la proximité d'un tel site. Le site de BFI est un bassin propice aux bactéries (gram -, gram +), virus et contaminants pouvant agir de manière synergique en transformant leurs métabolismes pour donner une génération de bactéries, virus plus résistants, mais plus néfastes pour l'humain.

Plusieurs chercheurs soutiennent que l'environnement pourrait, dans une certaine mesure, expliquer l'essor de certaines maladies via le système immunitaire attaqué par les allergènes environnants. Voici quelques exemples de maladies pouvant découler d'une attaque du système immunitaire.

- Les maladies neurologiques comme la SM (sclérose multiple : SM) où les cellules du système immunitaire tels les lymphocytes T et B s'attaquent aux oligodendrocytes (cellules produisant la myéline) et aux fibres nerveuses.
- Certains désordres endocrinologiques causés par une déficience du système immunitaire (maladie d'Addison, Grav).

- Les maladies infectieuses/neurologiques comme le Creutzfeldt-Jakob ou Scrapie(variante de la vache folle) où nous retrouvons des virus (prions) empruntant encore une fois le système lymphoïde et le système nerveux périphérique comme transport pour aller au tissu ciblé, le système nerveux central (SNC). Les carcasses d'animaux peuvent être une entrée directe à ce type de maladies.
- L'asthme, une maladie inflammatoire où les allergènes environnementales ( fines particules dans l'air) endommagent les parois des cellules épithéliales causant les problèmes au niveau respiratoire.
- La liste des maladies semblent infinies sans oublier les cancers possibles(poumons, sein, vessie, etc...)

Où sont les études reliés à la santé dans les régions immédiates d'un site d'enfouissement?

Dans cette optique, il est incompréhensible de voir le futur hôpital de Terrebonne(Lachenaie) dans un rayon si proche de BFI. Ce méga-site à ciel ouvert où la hauteur prévue serait celle d'un pylone d'Hydro-Québec!

### **Gestion des déchets**

J'ai beaucoup de difficulté à comprendre que ma municipalité n'ait pas adhéré à des programmes de récupération à 3 voies. Il est évident que les redevances étaient plus payantes! L'entente de Lachenaie avec BFI se terminait en 2002. Quelle est la nouvelle entente? La première municipalité qui a eu une responsabilité envers ce site était Lachenaie avec le maire de l'époque M.Therrien. Dans le document DB11, il est mentionné que les municipalités qui participent à la collecte des matières putrescibles depuis 2001 dans la région sont : Charlemagne, L'Assomption, Repentigny et Mascouche . Où est Terrebonne(Lachenaie) ? Les ristournes obtenues de la municipalité de Terrebonne auraient dû être pour la mise en place de systèmes de recyclage à 3 voies .

La problématique du méga-site compromet considérablement la valorisation de la gestion des déchets ainsi que la responsabilisation des élus et des citoyens. Les plans de gestion de la CMM et des MRCs ne sont pas connus. Il est inconcevable que le MENV donne l'approbation pour l'agrandissement dans sa forme actuelle. Lorsqu'on regarde la région d'où proviennent les déchets, il nous apparaît étonnant que le MENV ait permis à BFI d'aller en Montérégie pour combler son site . La Montérégie a une assez grande superficie de terrains pour répondre à ses propres besoins et même à une partie de la grande région de la CMM. L'enfouissement doit être réparti de manière équitable dans les régions pour ne pas pénaliser une seule région même si le site est facilement accessible (et rentable pour la compagnie).

- M.Mbaraga, représentant du MENV a mentionné lors des audiences de janvier 2003 : "Mais il n'y a pas, dans la réglementation actuelle, une clause qui empêche justement, d'accueillir les déchets qui viennent du Québec, peu importe d'où ils viennent du Québec"

On pourrait demander au MENV qu'il y ait une réglementation sur les provenances à l'intérieur même du Québec.

- Les municipalités devraient toutes adhérer de manière impérative au triage à 3 voies. Cependant, il ne faut pas perdre de vue la gestion des différents types de déchets pour un bon fonctionnement .

J'ai observé des citoyens mettant des pneus à chaque semaine aux poubelles . Comment est-il possible ? La mise en place de lois strictes pourraient réduire ce type d'égarement de citoyens.

Les contenants de carton de lait ne sont pas récupérables dans notre programme. Pourquoi ne pas obliger les compagnies commercialisant le lait de concevoir des contenants facilement acceptables dans un cadre de gestion des déchets! Les compagnies aussi doivent avoir une part de responsabilité dans la gestion des déchets.

- Il faudrait augmenter le volume des récipients pour la collecte des matières recyclables et diminuer celui des matières résiduelles .
- Lors de ma visite au site avec les membres du BAPE nous avons pu observer un conteneur qui avait principalement du papier et ce dans les matières résiduelles. Ce qui m'amène à dire que les mesures de sensibilisation ne sont pas suffisantes. On devrait augmenter le coût de la collecte régulière et baisser le coût des matières recyclables et putrescibles . C'est le seul moyen pour que les compagnies et les individus adhèrent . La recherche du profit demeure le choix principal d'une gestion de déchets par les compagnies et les municipalités avant la conscience écologique/environnementale. Evidemment, il faudra que l'argent perçu des matières résiduelles soit réinvesti dans la structure pour la revalorisation des matières recyclables conjointement avec le MENV.

La région de Terrebonne(Lachenaie) est déjà fortement taxée au point de vue pollution avec les raffineries de l'est de Montréal , l'usine d'épuration de Montréal ,les autoroutes 40 et 640 et ce dépotoir. Nous ne voulons pas être un laboratoire pour l'observation des effets à long terme sur la santé des individus. C'est à notre tour d'utiliser le slogan "pas dans ma cour".

Avant d'autoriser l'agrandissement des sites d'enfouissement, le MENV devrait conjointement avec la CMM, les MRCs et les municipalités créer une politique de gestion de déchets pour maximiser la récupération.

Le MENV devrait accorder un décret de courte durée pour mars 2003, soit 2 ans pour permettre à BFI de s'intégrer dans les plans de gestions de la CMM et des municipalités. La CMM déposera son programme en 2003 et par la suite, il faudra prendre en considération les recommandations faites pour évaluer les besoins du site actuel et des autres sites possibles .

Je remercie encore une fois le BAPE pour la tribune donnée aux citoyens.